

DEPARTEMENT DE LA
GIRONDE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT
DE BORDEAUX

CANTON DE CENON

COMMUNE
DE FLOIRAC

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE FLOIRAC

Séance du 4 novembre 2019

Objet

**Versement
subvention
exceptionnelle
participation
Championnats
de France
Minimes et
Juniors à la
Section
Athlétisme -
Autorisation**

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 29 octobre 2019 s'est réuni à 18 Heures 30 sous la présidence de M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Maire de Floirac.

Etaient présents :

Nathalie LACUEY, Cédric NAFFRICHOUX, Marcelle GRANJEON, Pascal CAVALIERE, Conchita LACUEY, Josette DURLIN, Jean-claude GALAN, Andrée COLLIN, Encarnacion MILLORIT, Nicole BONNAL, Valentine LOUKOMBO SENG, Jean- Michel MEYRE, Patrick DANDY, Ali RAIMI, Christophe BAGILET, Alexandre BOURIGAULT, Hervé DROILLARD, Régine HERMENT, Philippe VERBOIS, Patrick ROBERT, Marie-Laurence FEURTET, Nicolas CALT, Serge HADON, Jean-Hervé LEBARS

Absents excusés ayant donné pouvoir :

**M. IGLESIAS à M. GALAN
Mme CHEVAUCHERIE à M. MEYRE
Mme REMAUT à Mme GRANJEON
Mme LAQUIEZE à Mme DURLIN
M. LERAUT à M. NAFFRICHOUX
M. BUTEL à M. HADON**

Absent excusé :

M. François LEY

M. NAFFRICHOUX a été nommé secrétaire de séance

**LE NOMBRE DE
CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN
EXERCICE EST DE :**

33

transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques, une convention doit être conclue avec toute association qui reçoit de la commune une subvention annuelle dont le montant est supérieur à 23 000 €.

Monsieur le Maire rappelle qu'en séance du 26 novembre 2018, le Conseil Municipal a validé la nouvelle convention pluriannuelle avec le CMF ainsi que l'avenant fixant la répartition entre les 16 sections, l'aide administrative et l'aide aux bourses sport.

L'article 9 "aides exceptionnelles" de la convention permet à Monsieur le Maire de procéder au versement d'une subvention pour soutenir une section de manière ponctuelle. Ces aides exceptionnelles, hors montant défini à l'article 5 s'adressent prioritairement aux sections de sport individuel.

La section Athlétisme a disputé les Championnats de France Minimes à Saint Renan du 29 au 30 juin 2019 ainsi que les championnats de France Juniors à Angers du 5 au 7 juillet 2019.

Pour soutenir cette section, nous proposons une aide exceptionnelle de 850€ qui couvrira la location de minibus, les péages et le carburant pour ce déplacement.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2311-7 ;
Vu l'avis de la commission Sports Jeunesse Citoyenneté, Politique de la Ville et Démocratie Participative réunie en date du 24 octobre 2019 ;

Le Conseil municipal, après délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire à verser 850 € à la section Athlétisme conformément à la convention pluriannuelle du 26 novembre 2018.

DIT que le montant est inscrit au chapitre 65, à l'article 6574, du budget primitif 2019.

*Ainsi délibéré, le jour, mois et an que dessus
Et ont signé au registre les membres présents*

POUR EXTRAIT CONFORME :
A la Mairie de FLOIRAC, le 5 Novembre 2019

Le Maire,




Jean- Jacques PUYOBRAU

Nombre de votants :	31
Suffrages exprimés :	31
Pour :	31
Contre :	
Abstention :	